



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 21 novembre 2016, a adopté les règlements suivants :

- 16-064** **Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine**

- 16-037** **Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel aux 1980 et 2080, boulevard René-Lévesque**

- 14-049-2** **Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (14-049)**
Cette modification soustrait de l'application du règlement 14-049 les projets dont l'usage principal est de la famille équipements collectifs et institutionnels.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 28 novembre 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon